

Barba'Trac 2024
Festival de Théâtre Amateur
2^{ème} édition
Règlement

La Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur Régionale URRRA (Union Régionale Rhône-Alpes) (« FNCTA-URRA »), le Comité FNCTA des 2 Savoie, le Théâtre 40 et la Ville de Barberaz (73) organisent Barba'Trac 2024, la 2^{ème} édition de ce festival de théâtre amateur, qui aura lieu les 26, 27 et 28 janvier 2024

1. Conditions de participation

Le Festival de Théâtre Amateur Barba'Trac 2024 s'adresse à toutes les troupes de Théâtre Amateur des départements 73/74/38.

La durée du spectacle ne devra pas excéder 1h30, les spectacles de courte durée seront aussi les bienvenus.

Nous recherchons pour la journée du vendredi une lecture théâtralisée ou un spectacle à destination des scolaires, qui sera joué plusieurs fois et pour le samedi matin un spectacle (très) jeune public.

La sélection des spectacles est assurée par le comité d'organisation composé par des membres du comité départemental de la FNCTA des 2 Savoie et du Théâtre 40.

Les troupes qui se portent candidates doivent envoyer leurs dates de représentations à venir, accompagnées de 2 invitations (si possible assez rapidement). Tous les spectacles devront avoir été vus (en représentation ou à la rigueur sur support vidéo) par le comité d'organisation avant le 30 septembre 2023.

2. Lieu de représentation

Les représentations auront lieu à la petite salle festive de Barberaz. Chaque troupe ou groupe proposera des dates de représentations possibles parmi les créneaux indiqués plus bas.

3. Comédiens

Toutes les comédiennes et comédiens présents sur scène devront être des amateurs et des bénévoles. Toutefois la compagnie aura pu confier la mise en scène et la régie technique à un professionnel.

4. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est le 15 septembre 2023. Tout dossier arrivant après cette date ne sera pas pris en compte. Une fois le choix des spectacles arrêté, toutes les troupes et groupes candidats en seront informés et ce, avant le 15 octobre 2023.

5.Spectacle – Technique

Les compagnies devront indiquer la durée réelle de leur spectacle, en précisant aussi les temps de montage et démontage et fournir leur plan de feu.

Le Festival met à disposition des compagnies 2 pieds télescopiques, une structure scénique, une dizaine de projecteurs (PC et PAR), une régie lumière, un équipement de diffusion du son et un vidéoprojecteur. La compagnie peut apporter un complément de projecteurs (avec leurs crochets) et/ou pieds, ainsi que sa console et/ou son ordinateur. Pour le son, pas d'équipement HF disponible.

La régie son et lumière sera assurée par le(s) régisseur(s) de la compagnie sélectionnée. Le montage et le démontage sont effectués par la troupe.

6.Scène

Les dimensions de la scène sont les suivantes : 7m x 5m et la jauge est de 80 spectateurs.

Les décors ne devront pas être vissés ou cloués sur la scène.

Il ne pourra pas être utilisé :

- de flamme nue (bougie, torche, flambeau, etc...)
- d'appareil contenant des liquides inflammables.
- de laser de classe supérieur à la classe I.

Le démontage des décors et des éléments techniques sera effectué juste après chaque représentation.

Les membres du Comité seront à la disposition des troupes pour les assister dans leur installation, néanmoins la troupe devra être autonome pour charger et décharger son matériel.

7.Assurance

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile » et fournira une attestation.

8.Droits d'auteurs

Les demandes d'autorisations auprès de la SACD (ou de l'organisme chargé de la perception des droits d'auteur) sont effectuées par les troupes, qui en fourniront la preuve au Comité d'Organisation lors de l'inscription.

Les déclarations de spectacle auprès de la SACD (ou de l'organisme chargé de la perception des droits d'auteur) sont effectuées par les troupes sur la base d'une représentation gratuite (les représentations sont données « au chapeau ») - jauge « 50 à 100 spectateurs ».

Les troupes adresseront les factures correspondantes au trésorier de la FNCTA 73-74 : dominique.bourgeois62@posteo.net

Les déclarations de spectacles auprès de la SACEM et les paiements correspondants sont effectuées par le Comité d'Organisation sur indication des troupes.

9.Repas – Hébergement

Chaque comédien, technicien et metteur en scène bénéficiera d'un repas gratuit

Les troupes domiciliées à plus d'1h30 de trajet de Barberaz pourront bénéficier d'un hébergement chez les compagnies locales pour 2 nuits maximum, et ce suivant le nombre de places disponibles (sous réserve de disponibilités).

10.Déplacements

Le comité d'organisation prend en charge les frais de transport des troupes depuis le siège social de la compagnie jusqu'à Barberaz, dans la limite d'une voiture pour 4 personnes + 1 véhicule pour les décors.

Le calcul est effectué comme suit : 0,38 € x nb km aller-et-retour, pour chaque véhicule.

Les personnes prises en charge par le Festival sont :

Les comédiens du spectacle + 2 techniciens + le metteur en scène.

11.Engagement de chaque troupe

Chaque troupe s'engage à faire la promotion du festival dans sa communication.

Chaque troupe s'engage à assister au moins à un spectacle afin de faciliter les rencontres avec les autres compagnies.

Tous les membres de la troupe engagée devront prendre connaissance du présent règlement, en particulier les techniciens (lumière et son).

La participation au Festival implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement pour l'ensemble des participants de chaque troupe.

12.Communication

Les troupes devront fournir par courriel : des photos de bonne qualité, une présentation de la troupe et un synopsis de la pièce présentée.

Le Comité d'organisation s'engage à faire figurer sur le site de la FNCTA le nom de la pièce de théâtre programmée, avec une photo et les informations la concernant, ainsi que le lien du site de la troupe.

13.Sélection des spectacles

Le choix des spectacles est fait de manière subjective par le comité d'organisation. Les organisateurs tiennent compte de toutes les contraintes techniques et organisationnelles tout en préservant l'harmonie et la diversité du festival.

14.Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les articles du présent règlement jusqu'à réalisation du contrat définitif.

15.Contenu du dossier de candidature

- Dossier de candidature dûment rempli
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de jouer le spectacle jusqu'en janvier 2024 avec le numéro du dossier

- Présentation de la troupe + synopsis de la pièce d'une dizaine de lignes chacun + distribution
- 3 Photos (format .jpg) en situation de jeu
- Plan de feu détaillé
- Dossier de presse concernant la troupe et la pièce proposée.
- Plaquette de présentation / flyer au format .doc ou .pdf
- Affiche du spectacle au format .jpg
- Dates et lieux de représentations
- 2 invitations pour une représentation à venir
- Captation de la pièce en entier (dvd, clé USB, lien vidéo type YouTube)

Cochez vos disponibilités :

	Matin	Après-midi	Soir
Vendredi 26	Spectacle pour les scolaires (plusieurs horaires) <input type="checkbox"/>		20h30 <input type="checkbox"/>
Samedi 27	10h spectacle jeune public <input type="checkbox"/>	16h <input type="checkbox"/>	20h30 <input type="checkbox"/>
Dimanche 28	11h <input type="checkbox"/>	17h <input type="checkbox"/>	<i>Pas de spectacle</i>

Dossier de candidature

Nom de la troupe.....

Nature du spectacle proposé.....

Théâtre Théâtre pour enfants Lecture théâtralisée

Public visé (âge).....

Titre.....

Durée.....

Auteur.....

Genre.....

La pièce est-elle soumise aux droits d'auteur ? Oui Non

Gestionnaire des droits : SACD autre (préciser).....

n° du dossier SACD (ou autre) le cas échéant.....

La pièce est-elle soumise aux droits de diffusion d'œuvres musicales ?

Oui Non

n° du programme SACEM (ou autre) le cas échéant.....

Metteur en scène.....

Adresse du siège social.....

.....

Tél. du correspondant.....

Courriel du correspondant.....

Composition de la troupe pour la pièce proposée :

Nom-prénom	Fonction dans le spectacle

Temps de montage (réglage son/lumière inclus).....

Temps de démontage.....

La troupe s'engage à assurer le spectacle, sauf raison de force majeure.

La troupe s'engage à respecter impérativement le temps de montage/démontage attribué à son spectacle.

La troupe déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement et les accepter.

A....., le.....2023

Signature du responsable :

Dossier de candidature à adresser à l'adresse mail suivante : le40@sfr.fr , accompagné des pièces jointes demandées dans le règlement.